

LA HAUTE-GARONNE A TRAVERS SES ARCHIVES

LA SECONDE GUERRE MONDIALE (3)



Archives départementales de la Haute-Garonne.
Service Educatif. 1997.

LA HAUTE-GARONNE À TRAVERS SES ARCHIVES

LA SECONDE GUERRE MONDIALE (3)

**AnneTHOUZET
et Gilles BERNARD**

Professeurs d'histoire-géographie chargés du Service éducatif

avec le concours de

Pascal GASTE

attaché de conservation du patrimoine

**Archives départementales
de la Haute-Garonne
1997**

TABLE DES DOCUMENTS

LE CHOC DE LA DEFAITE

- Doc. 1 La défaite et l'exode : tri des réfugiés et avis de recherche (septembre-décembre 1940).
- Doc. 2 Demande de regroupement pour une famille juive internée, d'origine polonaise (mars 1941).
- Doc. 3 A propos des pilotes qui rejoindraient l'Angleterre (août-septembre 1940).

QUELQUES PARCOURS INDIVIDUELS

- Doc. 4 La constitution de l'Afrique Française Libre (29 août 1940) et les pérégrinations de Mme de Larminat (mai 1941).
- Doc. 5 Lettre ouverte aux ouvriers communistes (septembre 1941).
- Doc. 6 Association de la renaissance de la province de Toulouse : l'association et l'esquisse d'une région de Toulouse (1941).
- Doc. 7 Cheneaux de Leyritz, préfet régional : prestation de serment (mai 1942) et opinion du commissaire de la République (juillet 1945).
- Doc. 8 Lettres de démission du commissaire Jean Philippe (janvier 1943). **Voir l'original**
- Doc. 9 Manifestation et arrestations en Lot-et-Garonne (mars 1943).
- Doc. 10 Deux messages de la résistance impliquant le docteur Dide (juin-juillet 1943).
- Doc. 11 Les étudiants toulousains et le STO (juillet 1943) ; Affiche appelant à l'épuration (septembre 1943).
- Doc. 12 La mort de l'avocat général Lespinasse (octobre 1943).
- Doc. 13 Affaire de l'imprimerie Lion (février 1944). **Voir l'original**

DE LA LIBERATION A L'EPURATION

- Doc. 14 Combats de la Libération en Ariège (août-septembre 1944).
- Doc. 15 Le sort de certains prisonniers allemands dans le Lot (juin 1945).
- Doc. 16 Le problème de la restitution d'un bien juif (janvier 1945). **Voir l'original**
- Doc. 17 La mort d'un chef de maquis : deux versions contradictoires (septembre 1945).
- Doc. 18 La mort de l'ex-chef du PPF du Gers (janvier 1945).
- Doc. 19 Fuite, capture et évasion d'un milicien (mai 1945).
- Doc. 20 Permanence ou changement à la tête des communes rurales : exemples dans le Lot et la Haute-Garonne (janvier et avril 1945).

Les Archives départementales de la Haute-Garonne conservent les documents rassemblés au niveau départemental et ceux de la préfecture régionale créée à Toulouse par le gouvernement de Vichy. Pour donner une idée de la richesse de ce fonds documentaire, les auteurs de ce dossier ont choisi de ne pas s'en tenir à la seule Haute-Garonne, mais proposent aussi des textes qui concernent d'autres départements du Sud-Ouest. Le choix de ces textes a été fait en fonction de leur seul intérêt pédagogique, et n'implique aucun jugement de fond sur les événements qui ont marqué tel ou tel département.

LE CHOC DE LA DEFAITE

Document 1 - La défaite et l'exode : tri des réfugiés et avis de recherche (septembre-décembre 1940).

Le gouvernement de la III^{me} République avait prévu la répartition des réfugiés dans les communes du sud de la France dès la fin de l'année 1939. Après l'armistice, les autorités de Vichy les recensent précisément afin de déterminer leurs conditions d'hébergement et leur réinsertion dans la vie économique en zone libre ou en Afrique du nord. Les réfugiés ont été diversement accueillis : logés dans les hôtels réquisitionnés de certaines villes thermales pyrénéennes, ils mettent en péril la saison touristique ; installés inconfortablement dans des villages, ils risquent des observations qui sont mal perçues ; arrivés parfois de Paris avec beaucoup d'argent, ils ont parfois une conduite ostentatoire, et font monter les prix dans un contexte de pénurie. Cependant, ils rencontrent bien souvent des familles disposées à leur venir en aide spontanément.

Le document du 28 septembre 1940 propose une typologie intéressante des réfugiés et éclaire sur leur devenir. Les extraits de la liste des personnes recherchées, originaires du département des Ardennes, montrent indirectement l'éclatement des familles pendant l'exode : les jeunes enfants isolés, les familles sans père, et les personnes âgées ou blessées sont les plus nombreux parmi les errants. Comment ne pas évoquer le film "Jeux interdits" de René Clément ?

Document 2 - Demande de regroupement pour une famille juive internée, d'origine polonaise (mars 1941).

Parmi les nombreux réfugiés, les juifs sont victimes de l'antisémitisme d'Etat, encore plus dur s'ils sont d'origine étrangère. On notera l'itinéraire de ces Polonais à travers l'Europe en guerre, la compassion d'une famille d'accueil et du maire d'une petite commune rurale. Pourtant l'application stricte des directives administratives laisse ce père loin de son épouse et de ses enfants, tous internés en zone libre avant d'être transférés vers Drancy.

Document 3 - A propos des pilotes qui rejoindraient l'Angleterre (août-septembre 1940).

Ces deux textes montrent la place particulière de Toulouse dans le nouveau contexte stratégique créé par la défaite. La présence d'une base aérienne importante et la proximité de la frontière espagnole peuvent favoriser le passage à la "dissidence" d'un certain nombre de pilotes. Comme pour la flotte, après Mers-el-Kébir et avant Toulon, les autorités de Vichy doivent faire respecter les conventions d'armistice en interdisant le départ des avions de chasse et des navires de guerre.

QUELQUES PARCOURS INDIVIDUELS

Document 4 - La constitution de l'Afrique Française Libre (29 août 1940) et les pérégrinations de Mme de Larminat (mai 1941).

Le colonel de Larminat, chef d'état-major du général Mitelhauser, commandant en chef au Levant, explique dans ses "Chroniques irrévérencieuses", publiées en 1962, son ralliement au général de Gaulle :

« Les événements se précipitaient. L'Italie déclarait la guerre, ce qui nous permit de nous installer dans l'école italienne de Beyrouth. Au matin du 17 juin, nous encaissâmes avec stupeur, le message funéraire du maréchal Pétain. (...)

Enfin de journée du 17, un télégramme à la flotte émanant de l'amiral Darlan rasséréna un peu les esprits par son ton ferme et modéré. Nous voulûmes y voir une assurance que tout n'était pas perdu et qu'en France même il y avait des hommes décidés à continuer la lutte. (...)

Le 18 fut beaucoup plus brillant et la résolution s'y affirma bruyamment de tenir jusqu'au bout, jusqu'à la victoire finale, au côté de nos alliés. Et les télégrammes commencèrent à s'échanger avec l'Afrique du Nord, Djibouti et toutes autres possessions d'outre-mer, affirmant cette résolution et prônant sa généralisation. L'appel du général de Gaulle, parvenant dans cette fièvre "jusqu'au boutiste", fut considéré comme l'expression d'une nécessité évidente, et au surplus nul ne doutait qu'il ne fût superflu, tant était répandue cette idée qu'il n'y avait pas d'autre attitude possible pour les territoires et les forces d'outre-mer, et que de France même devaient s'évader spontanément et de toutes façons d'importants moyens. (...)

La position de l'armée du Levant la vouait avec évidence à rester dans la guerre. »

Edgard de Larminat réagit en stratège, et présente le ralliement immédiat à la fois comme logique, enthousiaste et potentiellement massif dans les états-majors coloniaux. Pourtant, très vite il constate la défaillance du général Mitelhauser, et doit se déterminer seul :

« J'étais dans une situation difficile . Mon devoir était d'être loyal vis à vis de mon chef, et l'intérêt national était évidemment que l'ensemble des territoires du Levant

et troupes y stationnées restât dans la guerre. C'était le grand jeu, celui auquel il fallait tout sacrifier (...). »

Il finit par prendre l'initiative d'une circulaire, le 26 juin :

« Tous les militaires français et étrangers qui refusent de se soumettre et acceptent tous les risques que comporte la rébellion seront accueillis dans les rangs de l'armée britannique où ils constitueront un corps de volontaires français et continueront en Egypte la lutte contre l'ennemi. »

Le 29 août, il réussit à Brazzaville la mission que lui a confiée de Gaulle en constituant le gouvernement de l'Afrique Française Libre.

L'Acte Organique fait référence au « senatus-consulte du 3 mai 1854 ». Il s'agirait en fait de celui du 8 mai 1854, qui règle la constitution des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion avec un gouverneur sous l'autorité du ministre de la Marine, représentant l'Empereur.

Dans ses mémoires, de Larminat commente ainsi cet épisode :

« La légitimité ne sort pas d'un coup de partie exploité hardiment. Elle sort du service rendu confirmé par la durée et la réussite. »

« Pour Vichy, il est devenu un "rebelle". Dès l'invasion de mai 1940, Mme de Larminat est partie en Normandie afin de ramener sa fille, née d'un premier mariage. De là, elles ont pu gagner Alger, où elles demandent à Weygand son aide pour rejoindre M. de Larminat. Weygand les renvoie en France, où la police les attend à leur arrivée à Marseille, le 1^{er} novembre 1940. Mme de Larminat est assignée à résidence chez son père dans le Lot, d'où elle repart discrètement. Les recherches insistantes demeurent infructueuses, et Mme de Larminat parvient à rejoindre son mari.

Document 5 - Lettre ouverte aux ouvriers communistes (septembre 1941).

La signature du pacte germano-soviétique le 23 août 1939 a semé le trouble au sein du parti communiste français, et plus largement dans l'opinion publique. Avec la guerre et la défaite, les communistes sont considérés comme des ennemis de l'intérieur : leurs mandats électifs sont annulés, ils sont recherchés par la police et certains sont internés.

Les dirigeants se divisent entre ceux qui préfèrent se faire oublier, ceux qui rejoignent l'URSS, ceux qui poursuivent leur engagement dans la clandestinité, et ceux qui apportent leur soutien au maréchal Pétain. Cette Lettre Ouverte illustre cette dernière voie.

Elle est fournie comme preuve pour accompagner une plainte qu'adresse un ancien député communiste réfugié près de Toulouse au Préfet régional, plainte dont les termes sont les suivants :

A. le 27 décembre 1941

Z. député à Monsieur le Préfet Régional à Toulouse

Monsieur le Préfet Régional

Démobilisé à l'Assemblée Nationale, où j'avais voté la confiance au gouvernement du Maréchal Pétain, je me suis retiré à A. où j'avais retrouvé ma famille réfugiée.

commun sur route ; Tramways ; Voies ferrées d'intérêt général et local ; Utilisation de l'énergie hydraulique.

2^{ème} Bureau : Brevets d'invention ; Colombophilie ; Commerce et Industrie ; Habitations à bon marché ; Prix, taxations ; Comité départemental de ravitaillement ;

Législation du travail ; Sapeurs pompiers
3^{ème} Bureau : Agriculture ; Eaux et Forêts ; Etablissements dangereux et insalubres ; Jury criminel ; Ravitaillement ; Répression des fraudes ; Taxes d'apprentissage ;

Carrières. Bureau régional 1 : Ravitaillement ; Production agricole ; Taxations ; Secrétariat du

Comité régional de surveillance des prix

Bureau régional 2 : Production industrielle ; Travail.

Bureau départemental charbon ; Combustibles minéraux ; Bois de feu ; Rationnement.

Bureau de documentation des Communes Service de la Monnaie matière. Inspection des communes . Ecole régionale

d'administration. **Police des Renseignements Généraux**

Service régional

Service départemental.

(dont le commissaire Philber, jusqu'en, février 1944)

Office départemental d'Hygiène sociale

6 dispensaires départementaux d'Hygiène sociale.

Hygiène publique

Conseil départemental d'Hygiène et Commissions sanitaires.

Inspection départementale de la Santé Architecte du

Département Economat de la Préfecture

Service sanitaire et des Épizooties

/

Vétérinaires

Sous-Préfectures

Arrondissement-chef-lieu de Toulouse . Arrondissement de Saint-Gaudens.

Intendance régionale de Police

(Danglade, intendant régional)

Intendance régionale des Affaires économiques Service régional de contrôle économique

SERVICES DEPENDANT DE LA PREFECTURE

Police d'État de Toulouse

Commissariat central. 7 commissaires de police d'arrondissement *(dont le commissaire Philippe Jusqu'en janvier 1943)*. Commandants des Gardiens de la Paix . Service de Police de Sûreté. Commissariat aux Délégations judiciaires. Service départemental des Renseignements généraux. Brigade de Police économique.

Ravitaillement Général

Direction régionale. Direction départementale.

Archives départementales de la Haute-Garonne

Section ancienne et archives notariales. Section moderne.

Je fus élu en 1932 et 1936 sous l'étiquette du parti communiste, j'ai rompu avec ce parti après la signature du pacte germano-soviétique. En janvier 1940, de la tribune de la Chambre, j'ai adressé un appel aux ouvriers, contre la politique pratiquée par ce parti et pour l'Unité Nationale,

Depuis, je n'ai eu aucune relation, ni de près, ni de loin, qui sous quelle forme que ce soit, ait pu avoir des rapports avec ceux, qui contre l'évidence même, sont restés aveuglés par les agents de Moscou.

Cependant, dans ce village, certains, dans l'espoir de me nuire, prennent plaisir à m'appeler "le communiste". J'ai du, moi-même, demander à la gendarmerie l'ouverture d'une enquête, à propos de bruits qui m'étaient parvenus, concernant mon attitude.

Depuis, à plusieurs reprises, des inspecteurs sont venus à mon sujet.

Je tiens à affirmer, une fois de plus, que je n'ai absolument rien de commun avec le communisme.

Ma position se trouve détaillée dans le papier ci-joint, qui porte ma signature ce papier a causé l'assassinat de Marcel Gitton ex-député de Paris qui en est le premier signataire - il condamne formellement la politique de l'ancien parti de même que les agitateurs clandestins au service de Moscou.

Toute la presse a publié des extraits de cette lettre et notamment l'Hebdomadaire Populaire Syndicaliste "Au Travail" l'a inséré en entier dans son numéro du 27 septembre 1941.

Certes, quelques uns dans ce village m'ont véhémentement reproché d'avoir apposé ma signature au bas de cette lettre ouverte, de même que d'avoir abandonné le communisme, ils se trouvent justement parmi ceux qui cherchent à me nuire sous n'importe quel prétexte.

J'ai voulu porter ces faits à votre connaissance à seule fin que vous sachiez à quoi vous en tenir. Je reste d'accord avec mon vote de l'Assemblée Nationale.

N'ayant qu'un seul exemplaire de cette lettre, je vous serais gré de bien vouloir m'en faire le retour.

Veillez croire, Monsieur le Préfet Régional, aux assurances de ma haute considération.

Cet ancien député est accusé d'avoir des aventures galantes qui sont de nature à troubler l'ordre public, dans le village où il a trouvé refuge. L'administration va le contraindre à changer de résidence, et se gardera de lui retourner sa Lettre Ouverte, reproduite ici.

Document 6 - Association de la Renaissance de la province de Toulouse : l'association et l'esquisse d'une Région de Toulouse (1941).

Ces deux textes sont extraits d'un recueil d'articles publiés à Toulouse, et destinés à amorcer une réflexion sur la régionalisation, dans le contexte de la Révolution Nationale. Ils s'inscrivent dans la lignée des Cahiers Violets publiés à la même époque par les éditions Privât. M. de Palaminy est une figure régionale importante de la droite traditionnelle, à sympathie royaliste. L'avocat général, Pierre Lespinasse, requit en mars 1943 la peine de mort contre M. Langer, et fut abattu en pleine rue à Toulouse en octobre 1943 (cf. Doc.12).

Le préfet Cheneaux de Leyritz s'intéresse à l'idée de région, et crée en janvier 1941 une Association de la Renaissance de la province de Toulouse :

« Devenu préfet régional (en vertu de la loi du 19 avril 1941) et ayant reçu compétence sur la IXe région agrandie vers l'ouest du Lot-et-Garonne et de la portion du territoire des Landes et des Basses-Pyrénées démembrée par la ligne de démarcation, Cheneaux de Leyritz créa au sein de son cabinet un Bureau du régionalisme. Structure légère, dirigée par un chargé de mission assisté par cinq collaborateurs, recrutés dans les « chantiers de jeunes chômeurs intellectuels », ce bureau était chargé de « susciter et de seconder par tous les moyens appropriés les initiatives régionalistes ».

Les comptes-rendus mensuels du Bureau du régionalisme, de décembre 1941 à juin 1944, témoignent d'une activité soutenue et parfois même débordante, ce qui n'est pas le moindre paradoxe à partir du moment où la réforme provinciale commence à perdre du terrain à Vichy. À dire vrai, une bonne partie de cet activisme régionaliste concerne le domaine culturel et présente - cela n'étonnera pas - une tonalité traditionaliste, folklorisante voire franchement réactionnaire. Mais il y a un autre versant de l'activité du Bureau du régionalisme d'esprit bien différent et qui est loin d'être négligeable : celui des affaires économiques. Les archives de la préfecture régionale mettent en relief le rôle joué par Daniel Faucher qui, tout en s'engageant très activement dans la Résistance, a été associé dès le début aux travaux du Bureau et de la Commission du régionalisme. Dans une conférence remarquable, publiée en juin 1941 sous le titre : « Des « pays » aux régions », Daniel Faucher s'efforçait d'établir une correspondance entre les régions naturelles et les « pays », et soulignait l'importance de la zone d'attraction des villes dans la configuration régionale. (...) À l'initiative de Daniel Faucher, un groupe de réflexion fournira régulièrement au Bureau du régionalisme des études et des rapports techniques sur le désenclavement routier, le reboisement, l'aménagement hydraulique des coteaux gascons, etc. Ces études et ces projets ne sont pas tous restés lettre morte et la préfecture régionale s'est engagée, par exemple, dans un plan assez ambitieux de rénovation rurale en zone de montagne.

Les préfets régionaux disparurent dans la débâcle du régime de Vichy. Mais on sait que le Gouvernement provisoire de la République conserva la structure régionale de l'État français pour y installer, sur la base d'une ordonnance du 10 janvier 1944, des commissaires régionaux de la République dotés de pouvoirs encore plus étendus. En apparence, ce maintien était destiné à faire face aux circonstances exceptionnelles de la Libération, mais dans l'esprit de certains hauts responsables, la région devait être le cadre tout désigné pour lancer l'effort de reconstruction. Au cours de l'année 1945, un débat s'est instauré dans les sphères gouvernementales sur l'avenir institutionnel de la région ; débat auquel participèrent activement plusieurs commissaires de la République, dont celui de la région de Toulouse, Pierre Bertaux.

Nommé en août 1944, Pierre Bertaux considérait que pour éviter la congestion du centre il fallait revivifier la périphérie, mais que le département était devenu une entité administrative trop exiguë ; créer la région était donc « une nécessité vitale ». Le régionalisme de Bertaux ne se nourrissait pas de nostalgies provincialistes ; il était dirigé vers l'avenir et la reconstruction du pays par la mise en oeuvre de la planification annoncée dans le programme du Conseil national de la Résistance. Le commissaire de la République de Toulouse fut un des premiers à préconiser « une application territoriale du plan », et, en conséquence, il proposait un découpage régional se modelant sur les réalités géo-économiques de la France. Ainsi Toulouse constituerait le pôle d'attraction d'une vaste région englobant l'ensemble de la chaîne pyrénéenne, à la tête de laquelle se trouverait un appareil administratif léger (...).

Le projet Bertaux bousculait cependant trop d'habitudes et d'idées reçues et se heurtait à d'autres projets en circulation à cette époque, et notamment celui de Michel Debré, commissaire de la République en poste à Angers, et chargé, en avril 1945, d'une mission pour la réforme administrative. M. Debré préconisait un simple redécoupage de la carte départementale qui était destiné, en fait, à couper court à toute véritable régionalisation. »

Extrait de Jean-Pierre ALLINNE et Jacques POUMARÈDE, *Les dynamiques historiques de la région*, in *Midi-Pyrénées, dynamisme industriel et renouveau rural*, La Documentation Française ; Notes et Etudes Documentaires, n° 5060 du 15 octobre 1997.

Document 7 - Cheneaux de Leyritz, préfet régional : prestation de serment (mai 1942) et opinion du commissaire de la République (juillet 1945).

ORGANIGRAMME DES SERVICES PRÉFECTORAUX
d'après l'Annuaire Général de la Haute-Garonne pour 1942-44.
Toulouse, éditions Privat. (A.D.H.G. in 8° 1083)
(état au début de l'année 1944)

ÉTAT FRANÇAIS

Chef de l'État
Henri-Philippe PÉTAIN, Maréchal de France, né à Cauchy-la-Tour,
le 24 Avril 1856.

Chef du gouvernement
Pierre LAVAL

ADMINISTRATION DU DEPARTEMENT

Préfet **régional**
Cheneaux de Leyritz (L)

Préfet délégué
Bezagu (Maurice)

Secrétaire général Jean-Giraud

Conseil départemental

33 membres nommés, avec un président, 2 vice-présidents et 6 secrétaires.

Conseil de préfecture interdépartemental de Toulouse

(Haute-Garonne, Ariège, Aude, Aveyron, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne)

Bureaux de la Préfecture Cabinet du Préfet régional

Bureau du cabinet : Service du courrier ; Secrétariat privé ; Cérémonies publiques ; Voyages officiels ; Affaires politiques ; Affaires réservées et confidentielles ; Internements administratifs ; Contrôles techniques ; Secours d'indigence.
Secrétariat régional : Conférences des Préfets ; Actes administratifs régionaux ; Application de la loi du 11 août 1941 sur la suspension des fonctionnaires ; Rapports avec les services de la propagande ; Régionalisme ; Liaison entre les services administratifs régionaux ; Restauration pyrénéenne ; Enfance malheureuse, déficiente ou en danger moral.

Cabinet du Préfet délégué

Bureau du cabinet : Secrétariat privé ; Affaires politiques ou confidentielles ; Personnel Distinctions honorifiques ; Loteries ; Prisonniers de guerre ; Gardes champêtres et particuliers ; Débits de tabac et recettes buralistes.
Bureau spécialisé de la Défense passive
Bureau des relations franco-allemandes.

1^{ère} DIVISION 1^{er} Bureau : Administration Générale
2^{ème} Bureau : Police Générale 3^{ème} Bureau : Police des Etrangers.

2^e DIVISION

1^{er} Bureau : Finances ; Comptabilité de l'Etat 2^{ème} Bureau : Comptabilité départementale et régionale ; Cotisations municipales et particulières 3^{ème} Bureau : Tutelle des Communes.

3^{ème} DIVISION 1^{er} Bureau : Jeunesse
2^{ème} Bureau : Famille
3^{ème} Bureau : Santé.

4^{ème} DIVISION 1^{er}

Bureau : Aéronautique ; Associations syndicales ; Coordination des transports ; Distribution et transport de l'énergie électrique ; Domaines de l'Etat et du Département ; Génie rural ; Habitations à bon marché ; Hydraulique agricole ; P.T.T. ; Mines ; Rivières et Canaux ; Routes ; Syndicats de Communes ; Transports en

**Office départemental des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles
de la Nation**

Assistance Publique

Inspection régionale, inspection départementale. Foyer des pupilles et bureau
d'abandon.

**Hôpital psychiatrique Marchant Maison de santé de
Saint-Cyprien**

Circonscription pénitentiaire de Toulouse

(Haute-Garonne, Tarn, Tarn-et-Garonne, Ariège, Lot, Aude, Pyrénées orientales,
Aveyron, Corrèze, Cantal)

Maison d'arrêt, de justice et de correction de Toulouse. Maison d'arrêt et de correction
cellulaire de Saint-Gaudens.

Secrétariat d'État à la Santé

Direction régionale de la santé et de l'assistance

Commissariat général à la Famille

Délégation régionale à la Famille

Centre départemental d'orientation professionnelle et centre psychotechnique

JUSTICE

Cour d'Appel de Toulouse

Membres de la Cour 1 Premier président et 2 présidents . 6 conseillers.

Parquet de la Cour 1 Procureur général. 1 Avocat général. 2

substitués. 1 Secrétaire.

Greffes de la Cour Service des Chambres

Chambre civile. Chambre des appels de police correctionnelle. Chambre des mises en accusation. Cour régionale
des Pensions. Tribunal Spécial. Cour d'assises.

Cheneaux de Leyritz est mis à la retraite le 17 janvier 1944, suite à un conflit avec la Milice après
l'assassinat de Maurice Sarraut En 1945, il est conseiller du Parti Républicain de la Liberté, fondé par Me
Isorni. Quelque temps plus tard, il exprime le désir de devenir administrateur des colonies en Indochine.

Document 8 - Lettres de démission du commissaire Jean Philippe (janvier 1943).

Voir l'original

Le commissaire de police Jean Philippe était chargé du 7ème arrondissement de la ville de
Toulouse (cf. organigramme Doc.7). Il démissionne le 13 janvier 1943 et justifie sa décision dans deux
lettres, dont les termes diffèrent quelque peu, et qui sont reproduites ici pour les rapprocher
éventuellement de celle écrite par Mgr Saliège en août 1942.

Jean Philippe est immédiatement recherché par la police nationale pour être interné. On épie sa
femme et sa fille adoptive jusqu'à Lourdes.

Le 15 janvier l'Intendant de police, Danglade, fait diffuser l'avis de recherche suivant :

Prière de bien vouloir rechercher activement le nommé PHILIPPE Jean, Marius, Louis, né le 14 Novembre 1905 à LYON, fils de Jean et de CORNUT Louise, Marie,

Commissaire de la Police Nationale.

*Dernière adresse : 22 rue LEYDE - TOULOUSE.
signalement*

: taille 1m69, corpulence moyenne, cheveux noirs, yeux marrons.

En cas découverte, garder à vue, et aviser immédiatement Intendance Régionale de Police TOULOUSE - Cabinet.

Avec prière de bien vouloir diffuser à tous les services sous vos ordres.

Mais la Gestapo est plus rapide : elle arrête Philippe à Beaumont de Lomagne. Il est transféré à Toulouse, mais reste entre les mains des Allemands qui l'envoient à Paris, puis à Fribourg, où il est condamné à mort par un tribunal militaire en mars 1944, et exécuté à Karlsruhe le 1^{er} avril 1944.

Le compte-rendu de l'affaire rédigé par le Préfet Régional de Toulouse, Cheneaux de Leyritz, semble prouver l'engagement de Philippe dans un réseau de renseignement, et l'activité résistante de certains fonctionnaires de la police nationale et des Renseignements Généraux.

Document 9 - **Manifestation et arrestations en Lot-et-Garonne (mars 1943).**

Ce document met en évidence les tensions qui se cachent dans une petite ville au début de l'année 1943. Il y a des notables engagés dans la Milice ou le PPF. Il y a des jeunes qui provoquent une manifestation patriotique au moment de partir pour le STO. Il y a des boucs-émissaires communistes, Israélites ou gaullistes...

Document 10 - **Deux messages de la résistance impliquant le docteur Dide (juin-juillet 1943).**

Maurice Dide, médecin psychiatre et directeur de l'asile de Braqueviîle, devenu l'Hôpital Marchant de Toulouse, prend sa retraite en 1937. Il continue cependant à donner des conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse.

En 1940-41, hostile à l'État Français, il résiste en organisant des passages en Espagne d'officiers anglais, et en participant à une publication clandestine, "Vive la Liberté". Il entre dans le mouvement "Combat", devient le responsable régional du réseau N.A.P. (Noyautage des Administrations Publiques). C'est donc un personnage important que les Allemands arrêtent le 6 juillet 1943 à son domicile toulousain, où ils saisissent des documents compromettants : un extrait d'une note générale portant sur le secteur "Prise de Pouvoir", le N.A.P. étant un des trois services spécialisés chargés de préparer la Libération, avec les Comités d'épuration et les troupes spéciales insurrectionnelles ; un projet d'organisation autonome d'un N.A.P. régional ; et des lettres codées à l'aide de pseudonymes. Dravel-Taine est le nom de code de Maurice Dide, Turgot-Aubin concerne Claude Bourdet, fondateur et responsable national du N.A.P., et Beaufils est Jacques Dhonte, chef régional de Combat, qui sera remplacé par Forain-Verdier.

Dans le rapport d'enquête rédigé par la Sûreté de Toulouse, daté du 9 septembre, on peut lire :

Malgré de minutieuses investigations, il ne m'a pas été possible d'identifier et de découvrir les nommés : BEAUFILS, DRAVEL, MURAT, et GREGOT, figurant sur les documents et susceptibles d'apporter d'utiles renseignements à l'enquête. (...) En résumé, aucune indication pouvant apporter des preuves de l'activité du Docteur Dide n'a pu être recueillie.

Celui-ci étant détenu par la Police allemande, il ne m'a pas été permis de me livrer à une enquête approfondie à son égard, susceptible de donner un résultat concret.

À soixante dix ans, Maurice Dide est déporté à Büchenwald, où il meurt le 26 mars 1944.

Document 11 (recto) - **Les étudiants toulousains et le STO (juillet 1943).**

À Toulouse, l'Association Générale des Etudiants compte sur les jeunes des Universités pour donner aux Allemands une certaine idée de la France pendant le STO. Mais beaucoup ont déjà en poche un certificat médical qui les dispense de quitter Toulouse. De quoi expliquer le calme de cette réunion, décrite par un agent des Renseignements Généraux.

Document 11 (verso) - **Affiche appelant à l'épuration (septembre 1943).**

Ce document est la copie fidèle (cf. fautes d'orthographe ou coquilles), faite par les gendarmes, d'une affiche collée sur un pilier de la halle d'une petite ville proche de Toulouse. Comme le Doc. 9, elle révèle les tensions très fortes accumulées depuis trois ans, et l'existence d'un Comité de libération clandestin. Dans les nombreux bourgs de la région toulousaine les activités et les engagements des uns et des autres sont connus de tous, ce qui alimente la délation. Pendant l'Occupation, on arrête les "terroristes" ou les juifs. En vue d'une prochaine Libération, on affiche les noms de ceux qui ont collaboré ou profité du marché noir. Les rancoeurs sont encore perceptibles des décennies plus tard.

Document 12 - **La mort de l'avocat général Lespinasse (octobre 1943).**

Exécution ? Assassinat ? Engagé dans la Révolution Nationale (cf. Doc. 6), l'avocat général Lespinasse a requis la peine de mort, devant la Section Spéciale de la Cour d'Appel de Toulouse, contre le résistant Marcel (en réalité Mendel) Langer, qui fut exécuté à la prison Saint-Michel de Toulouse le 23 juillet 1943. Ce document est destiné à poser la question de la responsabilité des magistrats sous le régime de Vichy.

Document 13 - **Affaire de l'imprimerie Lion (février 1944). Voir l'original**

Les frères Lion imprimaient tracts, journaux, cartes d'alimentation et tickets pour le ravitaillement des maquis. Soupçonnés par la Gestapo, ils subissent deux perquisitions, mais la police ne trouve rien, d'une part parce que les papiers clandestins portaient dès l'impression, d'autre part parce que les imprimeurs avaient été prévenus. Avec la collaboration d'un jeune Français, la police allemande tend alors un piège rue Croix-Baragnon, et arrête l'ensemble du personnel des deux imprimeries Lion. Quelques

familles se rendent au commissariat et signalent la disparition de leurs proches, ce qui constitue l'objet du rapport de police. Les Renseignements Généraux suivent aussi l'affaire, et rapportent les événements dès le 5 février. Le 10, ils précisent le chef d'inculpation, et le 15 ils font part de l'arrestation de Maurice Fonvieille. L'instituteur, responsable régional des maquis de "Libérer et Fédérer", tombe le 5 février dans la souricière qui est maintenue à l'imprimerie pendant quelques jours, et dont sont victimes peut-être une quarantaine de personnes.

Emprisonnés à la prison Saint-Michel, les prévenus sont interrogés au siège de la Gestapo, rue Maignac, devenue aujourd'hui la rue des Martyrs de la Libération. Henri Lion y est sévèrement frappé.

À 14h15, le 24 février 1944, un convoi part de la gare de Toulouse-Raynal. Parmi les détenus transférés à Paris, les R.G. notent la présence des frères Lion et de leur personnel.

DE LA LIBERATION A L'EPURATION

Document 14 - Combats de la Libération en Ariège (août-septembre 1944).

Tapé à la machine à écrire sur un papier de très mauvaise qualité, le document original ne pouvait pas être reproduit directement. Il s'agit donc d'une copie de larges extraits du rapport rédigé par Jean-Louis Stahl, responsable d'une équipe sanitaire de cinq membres en Ariège entre le 19 et le 24 août 1944.

Le 19 août, Foix a été libéré par les FFI, mais il y a un accrochage en fin de journée avec les Allemands qui arrivent en train d'Ax-les-Thermes. Le 20 août après-midi, les FFI et la 3^{ème} Brigade Espagnole affrontent une colonne motorisée allemande à Prayols (4 km au sud de Foix). Le même jour, des combats ont lieu à Saint-Girons et à Rimont. Le 21 août, une colonne allemande en provenance de Saint-Girons accroche les FFI à Rimont : le village est incendié par les Allemands, et les blessés français sont soignés à Castelnau-Durban, à la Bastide-de-Sérou ou à Foix.

Ce témoignage d'un responsable local de la Croix Rouge montre, avec une grande précision, l'importance des voies de communication ferroviaires et routières, pour les troupes allemandes en mouvement vers le nord de la France. On y perçoit la violence des combats dont la population civile de Rimont a été victime, le manque de moyens matériels pour les soins aux blessés, l'engagement d'anciens républicains espagnols dans la Résistance et l'origine géographique des "Allemands" qui se battent entre Foix et Saint-Girons.

Document 15 - Le sort de certains prisonniers allemands dans le Lot (juin 1945).

Les combats ont pris fin dans le Lot, et on se demande comment il faut considérer les prisonniers allemands : des soldats vaincus à traiter dans le respect des conventions internationales, ou des assassins à livrer à la vindicte populaire. Ces deux documents présentent les sentiments contradictoires que les Français ont pu éprouver de l'automne 1944 au printemps 1945 : désir de vengeance, volonté de faire preuve

d'humanité, dans un contexte d'épuration où les pouvoirs publics sont vacants ou disputés.

Document 16 - **Le problème de la restitution d'un bien juif (janvier 1945).** [Voir l'original](#)

Ces trois documents des 22, 23 et 25 janvier 1945 illustrent l'imbricatio juridico-financier provoqué par l'annulation des actes législatifs du gouvernement de Vichy. Le Commissaire de la République doit interpréter les ordonnances promulguées par le Gouvernement provisoire, mais compte aussi beaucoup sur la bonne foi de chacun en vue d'un règlement amiable.

Document 17 - **La mort d'un chef de maquis : deux versions contradictoires (septembre 1945).**

Le 4 juillet 1944, trois jeunes du maquis des Cévennes sont fusillés près de la prison des Beaumettes de Marseille. Le premier document présente la version officielle des faits, entre l'arrestation et l'exécution. Cette version est contestée par la mère de l'un d'entre eux (cf. second document) qui rejette la seule responsabilité de la Milice, et met en cause un autre chef du maquis. Le dossier conservé aux Archives départementales ne permet pas d'en savoir davantage, mais cette affaire illustre bien les limites et les doutes qui entourent les connaissances historiques sur cette période troublée.

Document 18 - **La mort de l'ex-chef du PPF du Gers (janvier 1945).**

Ce document donne un exemple de justice expéditive rendue pendant l'épuration. Le rapport de gendarmerie a été copié, parce que la qualité du papier n'en permettait pas la reproduction immédiate. On y cerne la personnalité de Z., l'état d'esprit de la population à son égard, et toutes les circonstances qui ont favorisé son exécution. On peut se poser aussi la question des limites de l'exercice du droit de grâce pendant l'épuration.

Document 19 - **Fuite, capture et évasion d'un milicien (mai 1945).**

Ce document présente le cas d'un milicien de 25 ans, capturé par des résistants dans l'intention de l'exécuter après un jugement expéditif, sans l'intervention de la gendarmerie ou d'un magistrat. Le rapport de gendarmerie et la copie de la lettre manuscrite permettent de connaître les formes de l'engagement de X. pendant l'Occupation et son parcours lors de la retraite des troupes allemandes.

Document 20 - **Permanence ou changement à la tête des communes rurales : exemples dans le Lot et la Haute-Garonne (janvier et avril 1945).**

Ces deux documents illustrent le flottement de l'autorité locale en 1944-45. Faut-il laisser en place les responsables que le gouvernement de Vichy a maintenus ou installés ? Faut-il transférer le pouvoir à ceux qui se posent en Comité local de Libération, sans la moindre enquête préalable, et avant de véritables élections

municipales ?

Le document fait référence à une "délégation spéciale". La loi du 5 avril 1884 prévoit (art. 14) la nomination d'une délégation spéciale par le gouvernement, en cas de dissolution ou de démission du conseil municipal. Les pouvoirs de cette délégation sont strictement limités aux actes administratifs conservatoires, les finances municipales ne pouvant être engagées au-delà des ressources disponibles de l'exercice courant. La circulaire ministérielle du 12 octobre 1939 (le parti communiste a été dissous le 26 septembre 1939) et le décret du 20 septembre 1940 confèrent à la délégation spéciale les mêmes pouvoirs de décision qu'au conseil municipal qu'elle remplace. Le gouvernement peut ainsi intervenir directement dans l'administration des communes "pour des motifs d'ordre public ou d'intérêt général" liés à l'état de guerre.

On notera, dans la commune de Haute-Garonne, l'influence du parti communiste sous la forme du FN (Front National) qui a joué un rôle important dans la Résistance.

TOULOUSE, le 15 Janvier 1943.

C O P I E

Monsieur le Commissaire Central de Toulouse,

J'ai le regret de vous rendre compte de ce que la politique actuellement suivie par notre Gouvernement n'étant pas conforme à mon idéal, je ne saurais désormais servir avec fidélité.

Je refuse - et sous mon entière responsabilité - de persécuter des israélites qui, à mon avis, ont droit au bonheur et à la vie, aussi bien que Monsieur Laval lui-même.

Je refuse d'arracher, par la force, des ouvriers français à leur famille ; j'estime qu'il ne nous appartient pas de déporter nos compatriotes et que tout Français qui se rend complice de cette infamie, se nommerait-il Philippe Pétain, agit en traître.

Je connais l'exacte signification des mots que j'emploie.

En conséquence, Monsieur le Commissaire Central, j'ai l'honneur de vous informer de ce que, par le même courrier, ma démission est transmise à Monsieur l'Intendant Régional de Polie.

Permettez-moi de vous exprimer ma gratitude pour l'extrême bienveillance dont vous fîtes toujours preuve à mon égard, et veuillez agréer l'expression de mon respectueux dévouement.

signé : PHILIPPE

ex-Commissaire du 7ème arrondissement.

POLICE REGIONALE DE TOULOUSE

E 1 V 5
Toulouse, le 4 Février 1944

REPECTURE DE LA MAIRIE DE TOULOUSE

3° arrondissement

- 5 FEV 1944

Commissaire de Police du 3° arrondissement de service de permanence

ABRIET
pour le Commissaire Divisionnaire
Commissaire Central

N° 434

à TOULOUSE

OLIC REGIONALE DE TOULOUSE
COMMISSAIRE CENTRAL

Objet : Disparition des Directeurs et du personnel de l'Imprimerie LION, Rue Romiguières N°2

- 5 FEV. 1944

RAPPELER LA CIRCONSTANCE

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que dans la soirée plusieurs personnes sont venues signaler la disparition de leur parents qui étaient Directeur ou employé de l'Imprimerie LION, 2, Rue Romiguières :

Ci dessous la liste des disparus :

- 1°) M. LION Raoul, propriétaire -Directeur
- 2°) M. LION Henri,
- 3°) Mme FONTES née BURNIQUEL Marcelle, 26 ans, employée demeurant, Rue des Champs Elysées N° 7
- 4°) M. BERNADOY Marius, 61 ans, employé, ~~et~~
- 5°) M. BEGUY Georges, né le 10 Mars 1927 à Toulouse, apprenti, dt. 23, Rue René Bazin
- 6°) M. BERAC Roger, 38, Rue Cité Ouvrière.

De plus a été signalé la disparition de M. HOPPER Pierre, âgé de 36 ans, employé à la Société Toulousaine du Bazacle, demeurant 8, Rue du Périgord.

Le Commissaire de Police



Vu et transmis

à Monsieur le Préfet Régional

Toulouse, le 5 FEV 1944

LE COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE,
COMMISSAIRE CENTRAL,

[Handwritten signature]

TOULOUSE, le 22 JANVIER 1945

L'Inspecteur de Police Z,
à Monsieur Chargé de Mission -

Comme suite à notre entretien du 20 courant, j'ai l'honneur de vous soumettre la situation de Monsieur Y, négociant en tissus, en vous demandant s'il n'y aurait pas une solution possible :

Monsieur Y a acheté à l'état, le 28 février 1942 un fonds de commerce sis rue des Lois pour la somme globale de 322.800 francs, comme appartenant à un Israélite nommé X.
Au retour de Mr X, au mois de décembre, Mr Y a rendu le fonds à l'Israélite, faisant profiter même Mr X des modifications et extensions de commerce qu'il y a apporté.
Mr X s'engage par lettre à faire son possible pour que Mr Y rentre dans ses fonds.
L'argent de la vente serait détenu par un Administrateur des biens juifs nommé W.
Monsieur Y demande s'il ne pourrait pas avoir le déblocage de ses 322.800 francs.

L'Inspecteur de Police

687
REPUBLIQUE FRANÇAISE
SERVET DU COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE
SERVICE DES ENQUÊTES ECONOMIQUES ET FINANCIERES
31, Rue d'Alsace-Lorraine
TELEPH. 27.15

TOULOUSE le 22/1/45

R. B. / 157

NOTE

Ci-joint un rapport de l'Inspecteur de Police Z, concernant Mr. Y, Toulousain, négociant en tissus, ayant acheté un fonds de commerce appartenant à un juif, restitué par la suite de fonds de commerce à l'intéressé et voudrait bien qu'on lui rende la somme qu'il avait déboursé.

Il me semble que les acheteurs de biens juifs ont été prévenus à l'époque par Albiac que les acquisitions qu'ils effectuaient ne seraient pas reconnues et étaient donc faites par eux à leurs risques et périls.

Dans ce cas, Mr. Y n'aurait rien à réclamer. Mais je ne suis pas certain de la chose et peut-être vous serait-il possible de me fixer à ce sujet.



Mr. LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE